

# ROULER EN TOUTE SÉCURITÉ

## EN TROTTINETTE ÉLECTRIQUE

RECOMMANDÉ  
OBLIGATOIRE

Amende  
si non respect



Plusieurs personnes

135€

-14  
ANS

14 ans  
minimum

135€



Casque audio  
interdit

135€



Trottoirs  
interdits

35€



À défaut,  
jusqu'à 3750€



Vitesse limitée  
à 25 km/h

jusqu'à 1500€  
si trottinette débridée

CASQUE

à compter du 1/11/2026

135€

AVERTISSEUR SONORE

35€

SYSTÈME DE  
FREINAGE

11€

VÊTEMENT  
RÉFLÉCHISSANT

de nuit ou si visibilité réduite

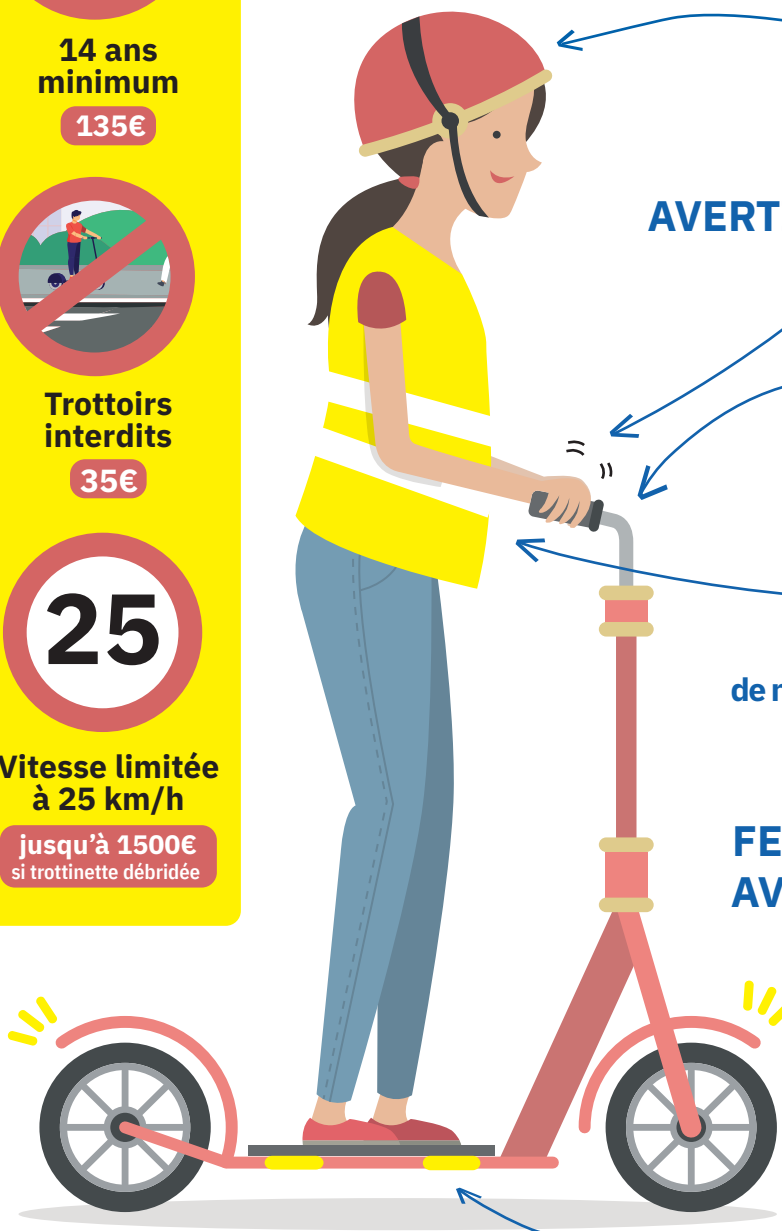
35€

FEUX DE POSITION  
AVANT ET ARRIÈRE

11€

BANDES RÉ-  
FLÉCHISSANTES  
ARRIÈRES  
ET LATÉRAUX

11€



CIRCULATION  
SUR PISTE CYCLABLE

ou sur routes dont la vitesse  
maximale autorisée est 50km/h

